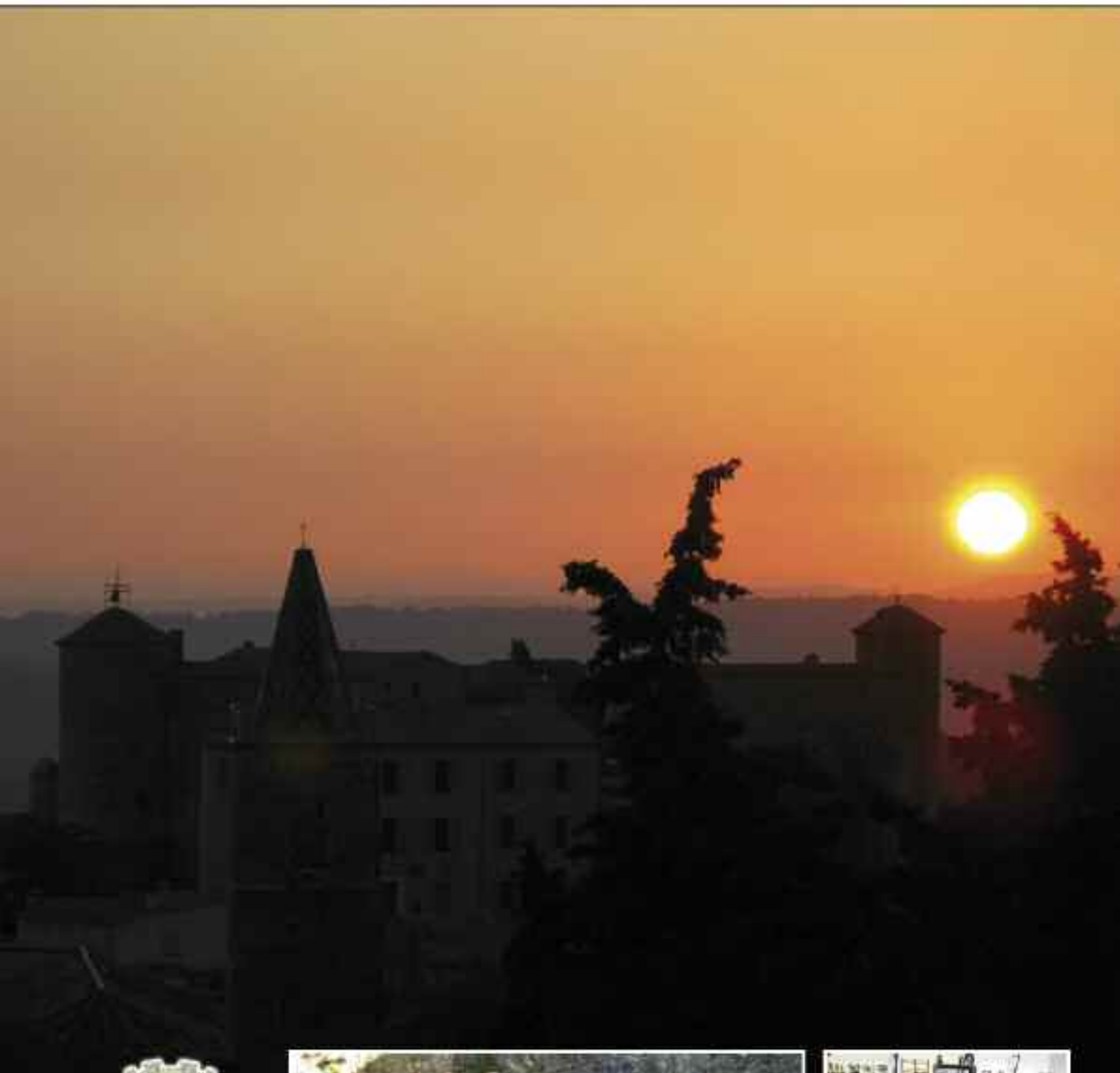


CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL - N°74 DÉCEMBRE - WWW.CALLIAN.FR



Sommaire

conseils municipaux

04

info-echos

08

associations

17

callian pratique

22

guide administratif

23



Mes chers concitoyens,

Comme chaque année à cette période, notre commune a adopté son budget prévisionnel, que l'on appelle "primitif" dans le jargon réglementaire, pour l'année 2016. Je note qu'elle l'a adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal réuni le 14 mars dernier, à l'issue d'un travail de commission auquel toutes les sensibilités ont été associées. Je me réjouis de cet esprit de responsabilité qui les anime, et qui les a unis autour de ce document marqué par deux tendances fortes.

Il est de plus en plus difficile aux collectivités locales comme la nôtre de boucler un budget en équilibre. Vous le savez tous, les dotations de l'Etat sont en baisse brutale, sans que vos impôts nationaux aient baissé pour autant. On sait sans doute un peu moins que des mécanismes de plus en plus invasifs d'écrêtement et de mutualisation siphonnent aussi nos budgets au profit de communes réputées moins favorisées. Je ne sais pas si nous devons nos ressources à une quelconque "faveur" plutôt qu'au mérite et au travail de la commune...

Cette attitude de l'Etat pousse évidemment les collectivités locales à actionner le levier fiscal pour équilibrer leurs budgets. Nous aurons pour le moment réussi, cette année encore, à ne pas modifier les taux de nos taxes locales. Ce que nous avons à économiser l'a été sur le fonctionnement, sur les charges, mais pas sur l'investissement. Nous continuons à investir, sur les chemins, dans les locaux communaux, dans les écoles, et, surtout, dans le dossier principal du moment qu'est la nouvelle station d'épuration bi-communale.

Cet équipement, aussi nécessaire soit-il, n'est pas une fin en soi : il faudra l'alimenter par le développement de notre



PERMANENCES EN MAIRIE



François CAVALLIER - Maire,
Toute la semaine sur rendez-vous

Jean-Luc ANTONINI- 1^{er} adjoint
Administration générale, finances, marchés publics, Economie locale
Lundi de 14h00 à 17h00, sur rendez vous

Jacques BERENGER- 2^{ème} adjoint
Budgets, culture, vie associative, communication papier
Jeudi de 9h00 à 12h00, sur rendez vous

Sylvie AMAND-VERMOT- 3^{ème} adjointe
Développement durable, espaces verts
Lundi de 14h00 à 17h00, sur rendez vous

Gérard CAMUZAT- 4^{ème} adjoint
Travaux, bâtiments communaux, Réseaux électricité et télécom
Mercredi de 9h00 à 12h00, sur rendez vous

Corinne GUIGNON- 5^{ème} adjointe
Ecoles, social, sports, intergénérationnel
Mercredi de 14h00 à 17h00, sur rendez vous

Isabelle DERBES- 6^{ème} adjointe
Tourisme, communication en ligne
Sur rendez- vous

Philippe CAUVIN- Conseiller municipal délégué
Sécurité, risques majeurs, agriculture, Eau et assainissement
Mardi de 14h30 à 17h00, sur rendez vous

réseau d'assainissement collectif. La part supplémentaire que nous ne pouvons toujours demander au contribuable, c'est parfois aussi à l'usager d'en faire l'effort.

Ainsi, nous sommes en train de monter, là où l'avancée du réseau le permet, des opérations d'extension du réseau d'assainissement sur la base du volontariat d'usagers raccordables qui mesurent bien le bénéfice (économique et environnemental) du raccordement à ce réseau plutôt que de fosses septiques qu'il faut d'abord acheter, puis entretenir.

Cela ne veut pas dire évidemment non plus que c'est à l'usager de tout assumer dans tous les

domaines : les très faibles prix, dans notre commune, de l'eau, des services à la jeunesse, de la cantine, et la gratuité des transports scolaires, illustrent ce dosage fin entre ce qui est demandé au contribuable et ce qui l'est à l'usager.

Equilibre budgétaire sans hausse d'impôts ni sacrifice de l'investissement, juste équilibre entre les contributions du contribuable et celles de l'usager : voilà notre ligne !

François Cavallier,
Maire de Callian,
Vice-Président du Conseil Général du Var

Mairie

Téléphone
04 94 39 98 40

Télécopie
04 94 39 98 41

Site
www.callian.fr

E-mail
mairiecallian@callian.fr

Directeur général des Services	Jean-Claude RENUCCI
Urbanisme	Estelle MASSOT, Alicia VACCA
Comptabilité	Jany BENICHON
Service du Personnel	Véronique VIOLA
Accueil	Véronique MERLE, Anaïs FANTEI
Etat-Civil, aide sociale	Véronique MERLE
Secrétariat Général	Fabienne ANCELLET
Service technique	Nicolas NORMAND
Service technique de l'eau	Luc GRAS
Service de l'eau	Jany BENICHON, Cindy MARINO
Service jeunesse	Stéphane BURGIO-ORTIZ
.....	www.jeunesse.callian.fr
Service culturel	Graziella TALLENT,
.....	Anaïs FANTEI, Laetitia ROLS
Service médiathèque et patrimoine	Graziella TALLENT
.....	Chloé DE BOUTER
Police municipale (04 94 76 42 12)	Frédéric MARIANI
.....	Philippe LELIEVRE, ASVP : Yann BALMET
Office de Tourisme (04 94 47 75 77)	Laetitia ROLS

Procès-verbal du conseil municipal du 14 SEPTEMBRE 2015

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire ci-dessous :

- 1 – Reconduction du contrat enfance jeunesse 2015/2018
- 2 – Mandat spécial
- 3 – Décision modificative n°1 du budget assainissement

Approuvé à l'unanimité.

1/ Le procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

2/ Vente d'un local communal :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la bibliothèque a été transférée au château GOERG. L'ancien local n'ayant plus aucune utilité pour la commune et nécessitant, de surcroît, de coûteux travaux de réhabilitation, Monsieur le Maire propose de le céder au prix fixé par France Domaine, soit 190 000 €, à Madame FARIN.

Madame TANZI demande quels locaux pourraient utiliser l'association Le Temps qui Passe.

Monsieur ANTONINI précise que plusieurs possibilités existent. Il ajoute que tout ce que la loi exige a été fait en matière de publicité pour la vente de ce local. C'est d'ailleurs du fait de cette publicité que l'acquéreur s'est porté candidat.

Adoptée à l'unanimité.

3/ Prise de possession d'un bien vacant et sans maître :

Monsieur le Maire propose d'intégrer dans le domaine communal le bien vacant et sans maître ci-dessous, conformément aux textes en vigueur :

- Parcelle K 10 située au Villards des Granges

Adoptée à l'unanimité.

4/ Versement d'une subvention à l'association Cello Fan :

Monsieur le Maire, suite au succès grandissant des journées du violoncelle, sollicite du conseil la

possibilité d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association Cello Fan.

Adopté à l'unanimité.

5/ Versement d'une subvention à l'ACEV (Art et culture en Est Varois) :

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de verser au titre de l'exercice 2015 une subvention de 300 € à l'association ACEV.

Adopté à l'unanimité.

6/ Modification de la composition de trois commissions communales :

Monsieur le Maire, compte tenu du fait que Jean-Luc DELUT se soit éloigné du territoire, propose de conserver l'équilibre démocratique et donc de le remplacer par Mélanie MAURIN dans les commissions auxquelles il participait jusqu'à présent. Il s'agit d'une démarche mutuellement consentie.

Commission des finances, marchés publics, administration générale, économie locale :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Jean-Luc ANTONINI, Vice-Président
- M. Jacques BERENGER
- M. Michel REZK
- Mme Sylvie AMAND
- M. Michel MOUMDJIAN
- Mme Corine GUIGNON
- M. Jean-Christophe BERTIN
- Mme Isabelle DERBES
- Mme Mélanie MAURIN
- M. Philippe CAUVIN
- Mme Christiane TANZI
- M. Timothée KOENIG
- M. Gérard CAMUZAT

Commission Ecoles, social, sports, intergénérationnel :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Corine GUIGNON, Vice-Présidente
- M. Jean-Luc ANTONINI
- Mme Mélanie MAURIN
- M. Jacques BERENGER

- Mme Christiane TANZI
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Alexia TOGNETTI
- Mme Isabelle DERBES
- Mme Anne BILLOT
- M. Philippe CAUVIN
- Mme Magali MORO
- M. Gérard CAMUZAT

Urbanisme, aménagement du territoire :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Isabelle DERBES
- M. Michel MOUMDJIAN
- M. Jean-Luc ANTONINI
- Mme Magali MORO
- M. Jacques BERENGER
- Mme Mélanie MAURIN
- Mme Sylvie AMAND
- M. Jean-Christophe CHAUTARD
- Mme Corine GUIGNON
- M. Christian LOUIS
- M. Philippe CAUVIN
- Mme Michèle MERMOZ
- M. Gérard CAMUZAT

Adoptée à l'unanimité.

7/ Modification du règlement de la cantine scolaire et du règlement de la garderie du soir et de l'étude surveillée :

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de la cantine scolaire en y ajoutant l'article 6 qui stipule : « La cantine du jeudi est réservée uniquement aux enfants fréquentant les nouvelles activités périscolaires (NAP) le jeudi après-midi », et en mettant en place un tarif évolutif dans le règlement de la garderie du soir comme ci-dessous :

- 2,80 € de 16 h 30 à 18 h 00
- 3,50 € de 16 h 30 à 19 h 00

Adoptées à l'unanimité.

8/ Signature d'une convention portant mise à disposition à titre gratuit de locaux commerciaux sis au Château Goerg au profit du Département du Var :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention avec le Département du Var, pour la mise à disposition 3 jours par mois, à

titre gratuit d'un local situé au Château GOERG. Adoptée à l'unanimité.

9/ Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Fayence :

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, qui visent principalement à renforcer les compétences de cet EPCI dans le domaine de l'aménagement de l'espace, de l'économie, du tourisme, de l'agriculture, de la forêt, de la gestion des déchets et de l'assainissement non collectif. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit du résultat de la volonté des élus.

Il précise que la mutualisation des activités touristiques est une bonne chose en soi, sauf si elle est réalisée dans la précipitation, et à condition de déboucher sur des économies plutôt que sur des redondances.

Monsieur LOUIS précise qu'il faudrait diffuser le compte rendu du conseil communautaire lors du prochain conseil municipal.

Il ajoute attendre de l'intercommunalité une réelle stratégie de développement en incluant un véritable conseil de développement.

Il déplore le peu de réunions de certaines commissions intercommunales.

Adoptée à l'unanimité.

10/Signature d'une convention avec l'école de musique Fayence/Tourrettes :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention avec l'école de musique Fayence-Tourrettes, en limitant le nombre d'enfants bénéficiaires à 20 et en excluant les adultes.

Adoptée à l'unanimité.

11/Forêt communale de Callian – destination des coupes exercice 2015 :

Monsieur le Maire sollicite dans le cadre du PIDAF l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 de coupes non réglées et l'ajout de coupes n°5,6 et 7 non prévues à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 et autorisant la vente par l'ONF de ces coupes.

Monsieur CAUVIN précise qu'il s'agit de la piste 13 qui part de la ferme photovoltaïque.

Adopté à l'unanimité.

12/ Modification de certaines commissions communautaires :

Dans le même ordre d'idée que pour les commissions communales, Monsieur le Maire propose d'intégrer Madame Mélanie MAURIN dans les commissions Culture, Aménagement du Territoire-urbanisme-Scot, Gestion et valorisation des déchets assainissement en lieu et place de Monsieur Jean-Luc DELUT, ainsi qu'à la commission Développement économique-agriculture en lieu et place de Madame Sylvie AMAND. Adoptée à l'unanimité.

13/ Suppression et création de deux postes :

Monsieur le Maire propose, suite à la réussite à des examens professionnels, de supprimer deux postes et de créer les postes correspondants à cet avancement.

Adoptées à l'unanimité.

14/ Renouvellement du régime indemnitaire :

Monsieur le Maire propose de renouveler, comme chaque année, le régime indemnitaire en mettant à jour les textes de loi, notamment en ce qui concerne les IFTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires), pour toutes les filières. Adopté à l'unanimité.

15/ Décision modificative n°1 du budget principal :

La décision modificative permettant un virement de crédits de 13 561 € dans la section de fonctionnement et de 155 000 € dans la section d'investissement est adoptée à l'unanimité.

16/ Décision modificative n°1 du budget eau et assainissement :

La décision modificative permettant un virement de crédits en dépenses de 2 541 €, est adoptée à l'unanimité.

17/ Mise en non-valeur de créances

irrécouvrables et créances éteintes :

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il faut, dans un souci de sincérité des budgets, admettre en non-valeur sur l'exercice 2015 les sommes suivantes :

- Budget principal :

o Créances irrécouvrables :	4 818,51 €
o Créances éteintes	673,96 €

- Budget eau :

o Créances irrécouvrables :	9 347,01 €
-----------------------------	------------

Adoptée à l'unanimité.

18/ Vote d'une indemnité à Madame la Trésorière de Fayence :

Monsieur le Maire propose d'attribuer comme chaque année, une indemnité de conseil à Madame la Trésorière de Fayence, Laurence ALLEMAND-DENY, conformément aux textes en vigueur.

Mélanie MAURIN s'étonne qu'une trésorière perçoive une indemnité des communes en plus de son traitement.

Monsieur ANTONINI précise que Mme ALLEMAND-DENY apporte depuis qu'elle est en poste de précieux conseils à la commune.

Adopté par 18 voix pour et 4 abstentions (JC. BERTIN, M. MERMOZ, M. MAURIN, JL. DELUT).

19/ Signature d'une charte partenariale avec la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) sur la politique du recouvrement :

Monsieur le Maire, compte tenu des excellents rapports instaurés entre la trésorerie de Fayence et les services financiers de la commune, propose de signer une charte partenariale avec la DGFIP dans le but d'augmenter l'efficacité en matière de recouvrement de titres de recettes.

Adoptée à l'unanimité.

20/ Remboursement d'un trop perçu régie centralisée principale ALSH ETE 2015 :

Monsieur le Maire propose de rembourser 210 € de trop perçus à des administrés dans le cadre de l'ALSH été 2015.

Adopté à l'unanimité.

21/ Participation financière des communes au

SIVU-SECM pour l'exercice 2015 :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'approuver la participation de la commune de Callian, pour l'exercice 2015 au SIVU SECM pour un montant de 102 760,32 €.

Adoptée à l'unanimité.

22/ Délibération cadre fixant les modalités de remboursement des frais de déplacements et de missions des élus :

Monsieur le Maire propose de fixer les modalités de remboursement des élus lors de leurs déplacements conformément au décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 ou par le biais de mandats spéciaux conformément au CGCT dans ses articles L 2123-18 et L 2123-18-1.

Adoptée à l'unanimité.

23/ Détermination du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TFCE) :

Monsieur le Maire propose d'appliquer à compter du 1er janvier 2016, le coefficient 8 à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Reconduction du contrat Enfance/Jeunesse – 2015/2018 :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer avec la Caisse d'Allocation Familiale du Var le contrat Enfance/Jeunesse couvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2/ Mandat spécial :

Monsieur BERENGER propose d'accorder un Mandat spécial à Monsieur CAVALLIER pour son déplacement à Paris les 7 et 8 octobre 2015 pour assister au Salon du Haut Débit et des réseaux intelligents.

Adopté à l'unanimité.

3/ Décision modificative n°1 – budget assainissement :

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n°1 au budget assainissement permettant un virement de crédits de 24 400 € dans le cadre de la participation au SIVU SECM.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire rappelle aux élus leur devoir de participation à la tenue des bureaux de vote lors des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

B/ Monsieur le Maire revient sur l'adoption définitive de la Loi NOTRE qui risque de déstabiliser à terme, l'intérêt communal au profit de l'intercommunalité. Il indique qu'il participera à la journée d'action du 19 septembre à la sous-préfecture de Draguignan.

C/ Monsieur le Maire indique au conseil que la Communauté de Communes va lancer un appel à projets concernant le site de Fonsante. Il s'agira dans un premier temps de définir le besoin par le biais d'une phase d'études.

D/ Monsieur BERTIN souhaite avoir des informations sur la mise en sens unique de la rue du Vallat.

Monsieur le Maire précise en effet que la circulation automobile et le stationnement deviennent très difficiles dans cette rue. Il propose donc de mettre cette rue en sens unique de la Grand Rue vers le Bd Amiral Rue car c'est le souhait des riverains à plus de 90 % selon un sondage réalisé cet été.

E/ Monsieur MOUMDJIAN demande s'il est possible pour l'été prochain de remplacer les barrières pour la fermeture du centre village à la circulation automobile par un autre système. Monsieur Le Maire s'y montre favorable.

F/ Madame TANZI demande si le local de la police municipale sera transféré à l'ancien local occupé par le cercle. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

G/ Madame BILLOT souhaite avoir des informations sur la pétition cantonale qui a été lancée au sujet de la route de contournement du lac (RD 101).

Monsieur le Maire précise que l'association « Force et Confiance » a lancé une pétition avec déjà plus de 600 signataires sur internet.

Il va également proposer aux maires qui le souhaitent de diffuser une version papier de cette pétition. Cela a permis, quoi qu'il arrive, de relancer un véritable débat public sur un sujet d'une importance majeure;



RECENSEMENT

de la population 2016



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! IL A LIEU DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies.

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 3,4 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez soigneusement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR.



Insee & votre commune

AGENTS RECENSEURS

Voici ci-dessous les agents officiels mandatés pour le recensement dans la commune de Callian. Merci de leur réserver le meilleur accueil possible.



Vanessa Riviere



Pasaline Gode



Philippe Lacour



Lucina Buzanne



Anais Fattal



Iohan Barrichon



Ingrid Lenoir



LA FERME PHOTOVOLTAÏQUE

CALLIAN, UNE COMMUNAUTE A SOLDE ENERGETIQUE POSITIF

Quatre ans après son inauguration (Novembre 2011) voici des nouvelles de la centrale photovoltaïque du « Haut deffens ».

Rappelons-nous, lancement du projet en 2008, trois années de travail intense et de vicissitudes administratives et quelques 40000 panneaux solaires pour aboutir à la réhabilitation d'une décharge à ciel ouvert en un site écologiquement irréprochable et performant permettant d'injecter dans le circuit EDF une énergie renouvelable non polluante.

- 2012 : 11 286 MWh
- 2013 : 10 500 MWh
- 2014 : 10 577 MWh
- 09/2014-09/2015 : 10 563 MWh



Après une première année exceptionnelle, la production semble se stabiliser au-dessus des 10 500 MWh. Cette production est supérieure à nos attentes au moment de la conception du projet du fait d'une bonne performance technique de la centrale et d'un ensoleillement clément.

Sur la base d'une consommation d'électricité équivalente à environ 1200 kWh par an et par personne, la production annuelle du parc correspond à la consommation d'une ville de 8800 personnes sur la même période.

La commune est fière de cette réalisation qui outre la mise en valeur d'un site très dégradé a permis de participer activement à la mutation énergétique indispensable. Cette opération présente également un autre aspect positif en étant une source de revenu pérenne et non négligeable pour les finances communales abondées chaque année de 130000€ afférant au loyer reversé par la société exploitante.

La production électrique en temps réel de la ferme solaire est désormais consultable sur le panneau qui lui est dédié chemin « Goerg ».

LA CHENEVIERE UN NOUVEAU DEPART

L'Agence Régionale de santé (ARS) a non seulement autorisé mais même favorisé le transfert géographique de l'activité du centre « La Chenevière » de Callian en hospitalisation complète dans l'est-var pour se rapprocher du plateau technique cardiologique du centre hospitalier intercommunal de Fréjus-Saint-Raphaël très performant dans cette discipline ainsi que par le besoin existant du bassin de population importante du littoral.

La toute nouvelle clinique de soins de suite et de réadaptation spécialisée dans la prise en charge des maladies cardio-vasculaires Clinéa/La Chenevière ouvre donc ses portes près du nouveau pôle médical du « Cercéron » à Saint-Raphaël, récupérant par souci de mutualisation l'hôpital de jour implanté à la clinique « héliade santé » située à Fréjus appartenant également au même groupe « Clinéa-Orpéa ».

Le centre « La Chenevière » de Callian accueille actuellement un chantier de rénovation très important car tout l'établissement est refait à neuf. Au premier semestre 2016, l'établissement ouvrira ses portes sur un centre de soins en psychiatrie adulte, l'ARS ayant demandé de récupérer dans l'est-var un surplus de lits de Marseille. Prochainement donc, et on s'en réjouit, le centre Calliannais va retrouver une seconde activité avec 80 lits de psychiatrie générale toutes pathologies confondues.

Les effectifs en personnel ne seront pas diminués, bien au contraire, et devraient atteindre plus de 60 personnes, sachant que les salariés déplacés sur d'autres sites durant les travaux retrouveront s'ils le désirent leur poste à Callian en priorité.

On ne peut malgré tout que regretter d'avoir vu partir l'un des fleurons de la réadaptation cardiaque sur le plan national installé dans notre village depuis 50 ans et souhaiter que le nouveau centre avec sa nouvelle activité assure une nouvelle notoriété. Nous rappelons que la commune n'est en rien à l'origine de cette évolution, et qu'elle a toujours porté à la connaissance du public toutes les informations qu'elle a pu recevoir.





LE TRAVAIL MIS A L'HONNEUR

Cérémonie conviviale et touchante réunissant employés communaux et élus autour de Madame Rose Marie GRAS qui nous quitte après 23 ans de bons et loyaux services au sein de la commune afin de pouvoir profiter d'une retraite amplement mérité. Dignement fêtée par tous ses collègues, Rose est partie sous les cadeaux et avec la médaille de la ville qui lui a été remise par Monsieur le Maire.

Rose, ta gentillesse, ton sourire et ta bonne humeur vont nous manquer.

A l'occasion d'une sympathique réception surprise organisée par Jean Marc BRISSI son employeur, Francisco CASA, 47 ans, a reçu la médaille du travail récompensant 30 années d'un travail émérite en menuiserie. Après avoir reçu sa médaille des mains du Maire François CAVALLIER, Francisco s'est déclaré ému mais également fier de cette reconnaissance.



ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Accueil simple et chaleureux par monsieur le Maire des familles qui ont choisie de s'installer à Callian durant l'année 2015.

Cette occasion est un moment de convivialité qui permet d'expliquer les objectifs de l'équipe municipale et d'être à l'écoute des questionne-

ments venus de personnes ayant un regard nouveau sur notre environnement.

Afin de faciliter une bonne intégration dans la commune, une plaquette compilant les renseignements et les contacts indispensables a été remise à chacun.

MEDIATHEQUE

Les médiathèques sont au service de la population. Outre leurs nombreuses fonctions de développement de la lecture sous toutes ses formes, d'accès à la formation et à l'information des usagers, de mise en valeur du patrimoine, elles ont également pour mission de favoriser le plaisir de la découverte et l'épanouissement personnel au moyen de différentes formes d'expression culturelle.

Cette année encore la Médiathèque communale efficacement dirigée par Graziella et Chloé, épaulées par d'actifs et dévoués bénévoles a parfaitement rempli cette mission garante de notre lien social.

Voici en image les dernières manifestations :
HALOWEEN



Accueil de la journée des enfants
du FESTIVAL AFRICAIN « BAGILIBA »





FENÊTRES DE NOËL

« Fenêtre ouvre toi s'il te plaît », pour cette 11ème édition des fenêtres de Noël la formule magique a de nouveau fonctionné dans le village de Callian.

Ralliement à 17h30 sur la place du village pour les petits et les grands et la joyeuse troupe prend la direction des ruelles à la découverte de la nouvelle fenêtre. Après le spectacle de chaque ouverture, un conte de Noël pour réchauffer le cœur est délicieusement susurré par Graziella et Chloé, suivi d'une collation qui réchauffera les corps transis.



Merci à toutes les personnes qui dissimulées derrière les persiennes participent ainsi à la magie de l'instant ainsi qu'à l'office de tourisme et au comité des fêtes pour leur active participation.

Responsable de la publication : Maire de Callian - François Cavallier

Impression : Imprimerie du Golf - Centre AGORA - Callian (Var)
Tél. 04 94 85 71 39 - Fax 04 94 85 71 43
www.imprimerie-du-golf.com

Crédits photo : J. Berenger, M. Moundjian, S.Susini,

Cello-Fan, Service jeunesse V.G. *Tirage, publication 2000 exemplaires*

Dépôt légal à parution (Décembre 2015)

■ La rédaction n'est pas responsable des textes, photos, dessins publiés, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Les documents rédactionnels, photos ne sont pas rendus ou renvoyés aux expéditeurs et leur envoi implique l'accord de l'auteur pour leur libre publication. Les chiffres et bilans prévisionnels annoncés dans le journal mensuel sont donnés à titre purement indicatif, et ne sauraient être une promesse de réalisation. Les informations données sont à titre rédactionnel et ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur par erreurs ou omissions. Tous droits de reproduction ou adaptation, même partielle, par quelque procédé que ce soit, des textes et illustrations, sont strictement interdits dans tous les pays. (Loi N°92-597 du 1.07.1992, code de la propriété intellectuelle) ■

POURSUITE DES AMÉLIORATIONS DU QUOTIDIEN



Les restanques de l'espace naturel « Goerg » sont désormais sécurisées par la mise en place de barrières de bois qui s'intègrent parfaitement dans le site.



Sécurisation achevée du chemin des Quenières par des barrières routières de sécurité.



Le local « La Calliannaise » destiné au service jeunesse se fait encore plus accueillant avec sa façade pimpante nouvellement repeinte.



Voilà une belle réalisation d'un collectif d'enfants effectuée pendant les nouvelles activités pédagogiques (NAP) qui illumine la cour de récréation. Merci à l'imprimeur Calliannais qui a offert le tirage numérique.

Installation à la salle des sports d'un Défibrillateur Automatique Externe permettant l'analyse automatique de l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Avant l'arrivée des secours, la défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.



Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre !



Depuis longtemps ancrée dans nos habitudes, activité à première vue anodine, nous continuons de brûler des déchets verts à l'air libre. Il est pourtant strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts par les particuliers et les collectivités sur l'ensemble du département.



Pourquoi cette interdiction ?

Ne brûlons pas notre capital santé !

- Troubles de voisinage : odeurs, fumées
- Risques d'incendies
- Augmentation de la pollution atmosphérique : source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et particules
- Impact sanitaire : la perte moyenne d'espérance de vie liée à la pollution particulaire est d'environ 8 mois par personne en France (source : santégouv.fr, 2002)

Une combustion très polluante

Le brûlage des déchets verts correspond à une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

Qu'est ce qu'un déchet vert ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins des particuliers.

Que risque-t-on ? Toute infraction est passible d'une contravention jusqu'à 450 €

(article 131-13 du code pénal)

Des solutions existent !

Sur place, en gestion personnelle

le paillage – avec broyat – (branchages, gazons)

Il consiste à recouvrir le sol avec les déchets verts, le protégeant ainsi, et le fertilisant durablement en même temps.

La structure du sol en surface sera ainsi mieux préservée, les pertes en eau et la croissance des mauvaises herbes seront limitées.



le compostage domestique

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés (déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas...). Cela permet ainsi de réduire les quantités de déchets à éliminer et de produire un amendement de qualité pour les sols cultivés.



Puis en gestion collective,

la collecte en déchèterie

Il s'agit d'amener les déchets verts à la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement (plate forme de compostage).



HORAIRE DÉCHÈTTERIE DE TOURRETTES - 9h à 17h du Lundi au Samedi



CELLO-FAN

Dans le cadre des quatre saisons de Cello-fan, l'automne a été accueilli triomphalement en musique.

Fidèle à son engagement de partage et de transmission de la musique notamment avec la jeune génération, Frédéric Audibert a réussi la gageure de réunir 450 enfants des écoles du pays de Fayence autour d'un concert pédagogique avec présentation toute aussi ludique d'un orchestre symphonique. Le jeune public, reparti avec de nouvelles images sonores et visuelles plein la tête se souviendra certainement longtemps de cet après midi inhabituel et enrichissant.



Le soir, concert à guichet fermé dans l'église paroissiale afin d'assister à une interprétation magistrale de deux œuvres majeures d'Antonin Dvorak (concerto pour violoncelle et symphonie n°9 « du nouveau monde ») par l'orchestre symphonique azuréen au grand complet.

Rendez vous à la saison prochaine pour un autre émerveillement.



Savamment organisée par l'office de tourisme Calliannais présidé par Michel Moumdjian, cette deuxième fête de l'Andouillette a connu un immense succès. Le public en nombre était là pour découvrir tout d'abord un intéressant marché des saveurs du terroir avant d'assister à l'intronisation en grande pompe au rang de chevalier d'honneur de Patrick AUTRAN, maître es-cochonaille par la confrérie San Antoni du porquet en grande tenue, venue spécialement du Val. Apéritif copieux servi à la population avant les ripailles tant attendues par de très nombreux convives venus de tous horizons déguster la spécialité locale dont la réputation a depuis longtemps dépassé les frontières calliannaises et Varoises.

Une bien belle journée conviviale et fraternelle que l'on doit à la grande mobilisation de tous les bénévoles de l'office de tourisme, du comité de fêtes et certainement à d'autres bonnes volontés spontanées.

L'union faisant la force, même la météo a fait de son mieux pour nous faire oublier les trombes d'eau de l'année dernière.



TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CALLIAN

Au dessus du village de Callian, à côté de la maison des associations se trouve le TMC (Tennis Municipal de Callian).

Trois courts éclairés en béton poreux vous attendent, le soleil (souvent) et les oliviers (toujours). La devise du club : convivialité, sportivité . Hervé Jankowiack le professeur de tennis, accueille enfants et adultes, en cours collectifs ou particuliers et accompagne les joueurs qui participent aux championnats interdépartementaux. Joueurs classés ou non, débutants ou champions, jeunes ou moins jeunes, compétiteurs ou non , membre à l'année ou joueur occasionnel, les portes du TCM vous sont grandes ouvertes .

Cotisations : à la journée, à la semaine, au mois, ou à l'année

Toutes les informations sont sur le site officiel de la ville de Callian : www.callian.fr - onglet service rubrique les associations – associations sportives



MARCHE DE POTIER



Vraiment un réel plaisir que de se rendre au marché potier organisé par « Itinéraires Céramique ». Cette 8ème édition nous aura encore fait découvrir de nouvelles pièces exceptionnelles, des artistes nouveaux ou habitués toujours très disponibles pour faire partager leur travail et leur sensibilité.

Une manifestation de grande qualité qui ne laisse aucun visiteur indifférent.

Prochaine édition de printemps au mois d'avril.





ESPACE D'EXPRESSION DÉMOCRATIQUE

Même si la loi n'en fait pas obligation à des communes de notre taille, la municipalité a souhaité réserver dans le bulletin de la commune une page d'expression démocratique permettant aux représentants de chaque liste, majorité incluse, de publier leur point de vue. Cette rubrique sera donc désormais récurrente dans ce bulletin

Liste « Callian citoyen »

A l'aube de cette nouvelle année 2016, le binôme Callian Citoyen jusqu'alors composé de Jean-Luc Delut et moi-même devrait être sujet à quelques changements.

Contraint de déménager pour des raisons professionnelles, c'est avec grand regret que Jean-Luc Delut a quitté notre région durant l'été 2015, incertain quant à son retour en Pays de Fayence. Vous avez pu, de ce fait constater les remaniements dans les commissions communales et intercommunales au sein desquelles j'assume désormais son remplacement. Nous tenons à remercier l'ensemble du conseil municipal et du conseil communautaire pour leur confiance en notre prise de participation à la commission Agriculture et Développement Economique présidée par

Nicolas Martel, maire de St-Paul en Forêt. En effet, cette nouvelle délégation intercommunale nous a été attribuée à l'unanimité et vient donc en complément des commissions dans lesquelles nous étions déjà présents (Déchets et Environnement, Culture et SCOT).

L'officialisation du départ de mon colistier devrait prendre effet peu après la distribution de ce bulletin. Je profite donc de cette note pour vous informer que nous organisons dès à présent la suite des événements pour que la relève soit assurée avec succès.

Une année 2016 annonciatrice de changements, et, je vous le souhaite à tous de davantage de sérénité. Excellentes fêtes de fin d'année !!!

Mélanie Maurin - Callian Citoyen

Liste « Callian nous rassemble » pas de contribution pour ce numéro

Liste « Callian mon village » pas de contribution pour ce numéro

Callian pratique



Le ramassage des ordures ménagères, désormais compétence de la communauté de communes du pays de Fayence à fait récemment l'objet pour notre village d'un renouvellement de contrat attribué par marché public à un autre opérateur. Voici les principales modifications concernant le fonctionnement de ce service.

Les ordures ménagères sont collectées quatre jours par semaine, le Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi entre 6h00 et 14h00. Cette collecte sera effectuée simultanément sur tout le territoire communal. De nouveaux containers plus volumineux seront progressivement mis en place.

Les éventuels ajustements nécessaires au bon fonctionnement de ce service ne manqueront pas de vous être signalés.

• Cartes grises

Les dossiers de cartes grises sont instruits au poste de police municipale du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30.

• Maison des associations (Espace Bourgain)

Désormais pour des raisons de nuisance sonore l'espace Bourgain n'est plus loué aux particuliers.

• Prêt de Matériel

Inscription en Mairie Minimum 15 jours avant.

CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR LA COMMUNE DE CALLIAN

SEPTEMBRE 2015	Mardi 8 et Mardi 22
OCTOBRE 2015	Mardi 13 et Mardi 27
NOVEMBRE 2015	Mardi 10 et Mardi 24
DECEMBRE 2015	Mardi 8 et Mardi 22

Inscrivez-vous impérativement pour l'enlèvement de vos encombrants au N° Vert 0800 00 40 15 (appel gratuit depuis un poste fixe) De 9h à 12h et de 14h à 17h

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous 8 à 10 jours avant la date de collecte souhaités

- Les encombrants sont collectés suivant les dates définies sur le calendrier ci-dessus.
- Ils doivent être présentés et accessibles devant votre domicile.
- L'enlèvement se fait uniquement après inscription au n° vert.
- La collecte des encombrants n'étant pas un service de déménagement, le nombre, le poids et le volume des encombrants devront être raisonnables.
- Gravats interdits.

Pour les apports volontaires, la déchèterie communautaire est également à votre disposition : RD 56, route de Bagnols en Forêt, Tourrettes.

Horaires période hivernale (du 01/10 au 31/03) :

De 13h à 17h du lundi au samedi / fermée les jours fériés et le dimanche

Horaires période estivale (du 01/04 au 30/09) :

De 13h à 17h du lundi au samedi et e 8h à 12h le dimanche / fermée les jours fériés

Lors de votre première visite, vous devez vous munir : d'une photocopie de votre carte d'identité et d'une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, eau ou une preuve de qualité de contribuable).

Etat Civil 2015

Naissances

22 juin Giulia LOPEZ
 21 août Mya CALVET
 11 septembre Anna GERVAIS
 17 septembre Alix PEY-RAVIER
 17 septembre Tom PEY-RAVIER
 18 octobre Ranime MAHJOUB
 31 octobre Mathis HENRY
 17 novembre..... Kiian MANGIN

Mariage

17 octobre Jessica TIENNOT
 & Cyril BARTHEL
 17 octobre Lyalya MOLLAKHODZHIEVA
 & Philippe CHETER
 21 octobre Céline CASTRO
 & Lionel BOSSO

Décès

Septembre Pascal MAINGUET
 11 septembre Elise GOUJON née FABRE
 10 octobreSuzanne MAINGUET née BASTIEN
 26 octobre.....Jeanne REBUFFEL née BAGNIS
 02 novembre.... Madeleine PIERINI née RASCHI
 15 novembre Armand RICOME
 17 novembre Micheline TERZARIOL née MOREAU
 02 décembre .. Marie SCORDO née PENNESTRI
 03 décembre Claude LAUR

LE GUIDE DES FORMALITES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

OBJET	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	RÈGLEMENT, DÉLAIS
Carte Nationale d'Identité (CNI)	Mairie	2 photos d'identité (photographe ou Photomaton agréé) Présence du demandeur obligatoire 1 copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois) - selon le cas 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) (facture eau/EDF/téléphone/Impôts) L'ancienne carte / en cas de perte ou vol : déclaration + 25 en timbres fiscaux Pour les mineurs CNI du parent demandeur + livret de famille	Gratuit délai 3 semaines minimum
Passeport	Mairie de Fayence	Sur rendez vous au 04 94 39 15 00 - délais variable Le dossier ne sera établi que sur présentation de la totalité des pièces demandées et en présence du demandeur. Majeurs : 86 en timbres fiscaux Mineurs 0 à 15 ans : 17 en timbres fiscaux Mineurs 15 à 18 ans : 42 en timbres fiscaux Récupérer le cerfa et la liste des pièces à fournir en mairie de Callian.	Délais variable
Permis de Conduire National	Mairie	Selon le cas, nouvelles dispositions à compter du 16 Septembre 2013 Se renseigner en Mairie Duplicata perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux	Gratuit délai variable selon période
Perte CNI, Passeport,	Mairie	Déclaration, remise du récépissé valable 1 à 2 mois suivant pièce	Gratuit, immédiat
Vols tous papier d'identité	Gendarmerie	Récépissé valable 2 mois	Gratuit, immédiat
Sortie de territoire (enfant mineur)	En application de la circulaire N° INTD1237286C du 20/11/2012, les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles ou collectives sont supprimées à compter du 1 ^{er} Janvier 2013		
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou Ministère des affaires étrangères	Demande écrite par l'intéressé motivant la nécessité ; fournir CNI préciser date de naissance et filiation	Gratuit Enveloppe timbrée Délai variable
Extrait du casier judiciaire	Casier Judiciaire National	Demande par écrit 107,rue du Landreau 44079 Nantes cedex 01 ou internet www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit 8 Jours
Déclaration de naissance	Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance, livret de famille ou CNI	Gratuit, immédiat
Reconnaissance d'enfant	Mairie	CNI du ou des parents Si déclaration conjointe : présence des deux parents obligatoire	Gratuit, immédiat
Déclaration du décès	Mairie du lieu de décès	Certificat médical de décès et livret de famille ou acte de naissance	Gratuit, immédiat
Carte d'électeur	Mairie	CNI ou passeport en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Toute l'année
Carte grise	Police municipale 04 94 76 42 12	Se renseigner auprès de la Police Municipale	Coût variable suivant puissance fiscale et la 1 ^{ère} mise en circulation
Cimetière	Police municipale	Contacteur Mr Mariani du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	
(recensement militaire)	Mairie	Livret de famille des parents Pour les filles et les garçons de nationalité française de 16 ans révolus (présence de l'intéressé ou du représentant légal)	Gratuit Immédiat Obligatoire
Réforme du nom de famille - choix de nom	Mairie	Au moment de la reconnaissance avant naissance ou de la naissance, présence obligatoire des deux parents.	Gratuit Immédiat
R.S.A.	Mairie	Se renseigner auprès du Service Social de la Mairie	Gratuit Sur RDV
Attestations d'accueil (procédure à compter du 01/01/2005)	Mairie	Hébergeant : CNI, Passeport ou Carte de séjour, justificatif de domicile (EDF, Téléphone) document prouvant la qualité de propriétaire ou locataire. Dates d'accueil antérieurs Hébergé : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, n° du passeport, adresse dans le pays d'origine. Si accompagné préciser nom, prénom, date et lieu de naissance (uniquement épouse et enfants), délai et date du séjour (3 mois maximum)	Timbre fiscal 30 délai variable
Urbanisme	Mairie	Permis de construire par maison individuelle et / ou ses annexes : cerfa N° 13406*02 (5 exemplaires) Déclaration préalable : nouveaux cerfas N° 13703*02, 13702*02 et 13404*02 selon les cas (4 exemplaires) Permis de construire ou d'aménager : cerfa N° 13409*02 Certificat d'urbanisme : cerfa N° 13410*02 - Permis de démolir : cerfa N° 13405*02	Délai d'instruction variable selon la demande
Abonnement eau	Mairie	Changement de propriétaire : attestation de propriété, relevé index Nouvel abonné : permis de construire accordé ou déclaration de chantier	Droit d'eau : 950 Assainissement : 950
Inscriptions école maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune	
Inscriptions cantine	Mairie	Fournir certificat de travail des deux parents	2,60 le repas
Inscriptions transport scolaire	Mairie	Fournir 2 photos	Gratuit (5 en cas de perte)
Inscriptions école primaire Pour le C.P.	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune. Fournir le livret de Famille et justificatif de domicile	Gratuit

conseils municipaux

dossier

infos – échos

associations

callian pratique

guide administratif

Numéros utiles

Mairie 04 94 39 98 40

• Horaires Mairie :

lundi à vendredi 9h00-12h00 14h00-17h00
samedi matin 9h30-12h00

• Horaires urbanisme (fermé le lundi) :

mardi à jeudi 14h30-16h30
vendredi 10h00-12h00

Police municipale ouverture du bureau : 04 94 76 42 12

Horaires : lundi au vendredi 8h30-12h00
samedi 9h00 - 12h00

Médiathèque 04 94 76 59 16

Office de tourisme 04 94 47 75 77

• Horaires d'hiver du Mardi au Samedi inclus 10h - 12h
14h00 - 17h00

Poste 04 94 39 40 05

Horaires - lundi 9h00-12h00 13h30-16h00
mardi au vendredi 9h00-12h00 13h30-16h30
samedi 9h00-12h00

Levées : semaine 14h45 (samedi : 11h30)

Pharmacie 04 94 76 53 11

Horaires :
lundi au samedi 9h00-12h00 15h00-19h00

Consultations sociales :

• **Château Goerg (uniquement sur rendez-vous) :**
04 83 95 55 10

Assistante sociale :
tous les mardis matins sauf le 1^{er} du mois

• **Au C.C.A.S. :** 04 94 47 69 84
Château Goerg – Callian

Entraide sociale (Aide ménagère) : jeudi 14h00-15h00

Salle des sports 04 94 47 75 60

École primaire 04 94 76 41 61

École maternelle 04 94 47 70 40

Paroisse 04 94 39 06 20

Taxi 04 94 47 17 17

Audioprothésistes :

• Jérôme JILLIOT 04 94 68 32 09
• Virginie TARAUD-JILLIOT

Dentistes :

• Michel MAZAN 04 94 85 71 03

Gynécologue :

• Jean-Luc LEHMANN 04 94 84 14 76

Infirmières :

• Isabelle GRIMAUD 04 94 47 74 75
• Corinne GUIGNON 04 94 47 74 75
• Karine GRUWEZ 04 94 47 74 75
• Séverine AQUET / BERNARDINI 04 94 47 74 75
• Sylvie LOMEDICO 06 61 48 44 17

Magnétiseur :

• Martial WARGNIER 04 94 39 20 32
www.martial-wargnier.fr

Kinésithérapeutes :

• Patricia DELSENY 04 94 67 02 56
• Fabrice MARTEAU 04 94 47 73 08
• Vincent THUMELAIRE 06 07 46 50 70



Pédicure-Podologue

• Gaëlle FOURTHON 04 94 39 86 26 - 07 62 49 12 34

Pédicure :

• Stéphanie SZOMBATIE 06 14 96 78 52

Acuponcture :

• Valérie LEVEL 06 09 69 17 63

Etiopathe :

• Olivier DUMAS 06 21 46 03 56

Ostéopathes

• Didier STRZYZEWSKI 04 94 39 80 99

• Irène PAGES 04 94 76 51 87

• Pauline GUIGNON / Pascale FEMY 06 76 85 23 47

Ortophonistes :

• Béatrice ZARRI 06 62 60 51 82

• Charlotte BERNASCONI 04 94 39 75 26

Ophthalmologiste :

• Mohamed MOKRANE 06 09 58 67 47

Psychologue :

• Elodie RABOT 06 14 45 71 82

Clinique Vétérinaire "ARIA" :

• Dr. C. NAVARRO - Dr. J. PIETRAIN - Dr. A DUBOIS
04 94 47 61 64

Cabinet de Cardiologie :

• Dr. SIEURAT - Dr. L'HERITIER 04 94 50 27 26
481 Chemin des Moulins - CALLIAN

Pompiers	18
Ambulance	04 94 85 50 37
Gendarmerie	04 94 39 16 40
Pharmacie de garde	32 37
Centre anti-poison	04 91 75 25 25
Centre grands brûlés	04 91 94 16 69
Enfance maltraitée N°Vert	0800 05 41 41

Médecins :

• Robert ESCALIER 04 94 47 67 91
• Jean-Yves HUET 04 94 47 67 92
• Régis LAURE 04 94 76 53 28
• Odile LION 04 94 47 67 92
• Philippe MATHIEU 04 94 76 53 28
• Alexandre BELO 04 94 47 67 92
• Laure RAMOINO 04 94 47 67 92